

## ATTESTATION DE PARUTION

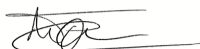
Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Référence annonce :** CF82082, N°164122  
**Nom du support :** Le Semeur Hebdo 63  
**Département :** 63  
**Date de parution :** 11/06/2021  
**Parution :** 586,60 € HT  
**Frais de justificatifs :** 3,90 € HT  
**Montant TVA :** 118,10 €  
**Total TTC :** 708,60 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 7 Juin 2021

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

**Mond'Arverne Communauté**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DES MARTRES-DE-VEYRE

Par arrêté n°2021\_013 en date du 8 juin 2021, le Président de Mond'Arverne Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n° 4 du plan local d'urbanisme de la commune des Martres-de-Veyre

Monsieur Alexis JELADE a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie des Martres de Veyre du lundi 28 juin 2021 à 8h30 ou vendredi 30 juillet 2021 à 17h00.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 28 juin de 8h30 à 11h30 ;
- Mercredi 21 juillet de 14h00 à 17h00 ;
- Vendredi 30 juillet 2021 de 14h00 à 17h00.

Le dossier de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront consultables à la Mairie des Martres-de-Veyre, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier est également consultable au siège de Mond'Arverne Communauté, ZA du Pra de Serre - 63960 Veyre-Monton, ainsi que sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (<http://www.mond-arverne.fr>) et sur celui de la commune des Martres-de-Veyre (<https://www.mairie-lesmartresdeveyre.fr/>).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations pendant toute la durée de l'enquête sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit et par voie postale à « Monsieur le commissaire enquêteur (Enquête publique du PLU) - Mairie des Martres-de-Veyre - place Alphonse Quinsat - 63730 Les Martres-de-Veyre » de manière à ce qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@lesmartresdeveyre.fr](mailto:contact@lesmartresdeveyre.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

A la suite de cette enquête publique, et au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la décision d'approbation de la modification n° 4 du PLU sera prise avec ou sans amendements, par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).